

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 7 avril 2021

Étaient présent.e.s

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Chantal JOUANNO | Présidente |
| Ilaria CASILLO | Vice-présidente |
| Floran AUGAGNEUR | Vice-président |
| Jean-Louis BEAUD DE BRIVE | |
| Anne BERRIAT | |
| Loïc BLONDIAUC | |
| Jean-Pierre BOMPARD | |
| Pascal CLOUAIRE | |
| Patrick DEZOBRY | |
| François GILLARD | |
| Mireille HEERS | |
| Dominique HOESTLANDT | |
| Roland PEYLET | |
| Marie-Françoise SEVRAIN | |
| Ginette VASTEL | |
| Caroline WERKOFF | |

Pouvoirs

Cécile GALLIEN

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission
Salima IDRISSE, chargée de mission
Hugo VARIN, stagiaire (présent pour le dossier du PNP)

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 9 h 5 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8- IV CE)

- **Projet de révision du PNPD - Plan National de Prévention des Déchets**

Personnes présentes :

- Responsable du plan (maître d'ouvrage, « MO ») : ministère de la Transition écologique, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
 - o Philippe BODENEZ, chef de service
 - o Léonard BRUDIEU, chef de bureau
 - o Céline FEVRE, chargée de mission

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne et la législation française. Il répond à une exigence européenne posée par la directive 2008/98/CE. Le précédent plan est arrivé à terme. Le nouveau plan est envisagé pour la période 2021-2027.

Dans la mesure où ce plan est soumis à évaluation environnementale, il est soumis aux exigences participatives posées par l'article L.121-8 du code de l'environnement. C'est à ce titre que la CNDP est saisie.

Les représentant.e.s du Ministère ont présenté le cadre légal du plan, son contexte ainsi que leurs attentes à l'égard de la participation. Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- L'inadaptation du calendrier proposé dans la mesure où le nouveau plan aurait dû être adopté en 2021, ce qui ne laisse que très peu de place à la participation du public,
- Les attentes du Ministère à l'égard de la participation du public,
- Le périmètre thématique de la participation envisagée afin qu'elle permette de débattre largement des enjeux liés à la prévention des déchets,

Les échanges se sont poursuivis entre Commissaires, à huis clos, afin de déterminer la procédure participative la plus adaptée. Les Commissaires ont constaté qu'une nouvelle fois, puisque ce fut également le cas pour le plan national des déchets, le calendrier imposé par une saisine trop tardive de la CNDP ne permettait pas d'organiser un débat public, ni une participation du public de qualité. Les Commissaires ont constaté que cela pouvait s'apparenter à une forme de détournement de la procédure participative. Pour autant, le public a le droit d'être informé et de pouvoir débattre de ce plan qui impacte directement son quotidien et a des impacts environnementaux majeurs.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Sophie AOUIZERATE et Claude BREVAN garantes de cette concertation préalable.

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17 CE)

- **Projet de transport par câble entre Francheville et Lyon (69)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Luc CAMPAGNE et Claire MORAND garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de transport par câble entre Francheville et Lyon.

- **Projet de déviation de la route départementale RD 60/960 lié au projet CIGEO (52)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marie-Line MEAUX et Ludovic SCHNEIDER garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de déviation de la route départementale RD 60/960 lié au projet de centre industriel de stockage géologique (CIGEO).

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de règlement relatif au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)**

Personnes présentes :

- Responsable du plan : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
 - o Eric BANEL, directeur
 - o Aurélie DARPEIX VAN TONGEREN, sous directrice
 - o Andréas SEILER, adjoint à la sous directrice
 - o Pierre HEBERT, expert auprès de la sous directrice
- Garant : Jacques ARCHIMBAUD

La concertation préalable sur ce plan s'est achevée le 20 décembre 2020. Le garant a remis son bilan le 20 janvier 2021. Le responsable du projet a rendu public les enseignements qu'il tire de la concertation préalable le 19 mars 2021.

En séance, le responsable de projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation.

Le garant donne son avis sur la qualité de cette réponse du MO et pose des questions complémentaires. Il constate que si la participation a été « honorable », elle n'a pas réussi à atteindre un large public au-delà des parties prenantes. Il constate que les outils de participation ont été insuffisants, que la concertation n'a pas bénéficié de mesures de publicité et de mobilisation du public suffisantes et que malgré l'engagement des services, les moyens humains et financiers mobilisés étaient insuffisants. Il rappelle que les enjeux de gouvernance et de transparence de la gestion du fonds ont été identifiés comme majeurs lors de la concertation. Il considère que les réponses apportées sont très administratives.

Les échanges entre le responsable de projet, le garant et les commissaires ont porté notamment sur :

- L'insuffisance des réponses relatives à la transparence des données environnementales et l'insuffisance récurrente de ces données ;
- La nécessité de répondre plus précisément à l'attente de clarification de la gouvernance du fonds ;
- La nécessité d'organiser un débat public large sur les propositions françaises concernant la prochaine réforme de la politique commune des pêches.

Le MO quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre le garant et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan du garant de la CNDP et la réponse du MO et désigne Patrick DERONZIER garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de

la participation du public par voie électronique sur le projet de règlement. La Commission nationale considère que les réponses du responsable du plan, reprenant les dispositions juridiques existantes, n'apportent pas les clarifications attendues sur un certain nombre de points.

- **Projet NSG Norske Skog Golbey de conversion de la papeterie à GOLBEY (88)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : NSG BOX
 - o Yves BAILLY, Président directeur général,
 - o Bruno TAPIN, chef de projet,
 - o Martine BARTOLOTTI, responsable projet &RSE
- Garant.e.s : Nathalie DURAND, Luc MARTIN

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 6 janvier 2021. Les garant.e.s ont remis leur bilan un mois plus tard. Le MO a rendu publics les enseignements qu'il tire de la concertation le 24 février 2021, en réponse au bilan des garant.e.s. Ces documents sont publiés sur les sites internet du MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, notamment la modification du projet et la prise en compte plus spécifique des enjeux d'eau.

Les garant.e.s donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du MO et posent des questions complémentaires.

Le MO quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires. Les garant.e.s ont souligné la forte implication de l'équipe du MO, alors que celui-ci découvrait les exigences participatives.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s de la CNDP et la réponse du MO et désigne Luc MARTIN garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. La Commission nationale considère que les réponses du maître d'ouvrage sont complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garant.e.s.

- **Projet REC SOLAR de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques (57)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : REC SOLAR EMEA GmbH
 - o Cemil SEBER, directeur général
 - o Alexis FABRE, responsable technique France
- Partenaires du maître d'ouvrage :
 - o Arnaud BIRON, département des technologies solaires, CEA
 - o Arnaud MATHY, directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Renaud DUPUY, directeur conseil, 2Concert
 - o Mathieu DAVID, consultant, 2Concert
 - o Bruno KURTZ, OTE Ingénierie,
- Garant.e.s : Bernard CHRISTEN, Isabelle JARRY

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 8 février 2021. Les garant.e.s ont remis leur bilan le 1^{er} mars intégrant des recommandations qui ont été transmises au MO tout au long de la concertation. Les MO ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 2 mars 2021. Ces documents sont publiés sur les sites internet du MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable et répond point par point aux recommandations des garant.e.s.

Les garant.e.s donnent leur avis sur la qualité de la réponse du MO et pose des questions complémentaires. Les échanges se poursuivent avec les commissaires et portent notamment sur les réponses apportées quant à l'association du public aux mesures qui seront proposées pour éviter-réduire-compenser les impacts environnementaux, les enjeux de bruit, les modalités d'élaboration avec le public de la charte de bonne conduite préalable aux travaux.

Le MO quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garant.e.s et les Commissaires. Les garant.e.s soulignent que l'avis de la MRAe sur les impacts environnementaux a déjà été publié. Il devra être porté à la connaissance du public. Par ailleurs, la décision d'engager le projet n'est pas encore officiellement validée alors que l'enquête publique est imminente. Compte tenu des engagements pris par le MO et de l'imminence de l'enquête publique, il est nécessaire d'organiser une réunion publique pour porter à la connaissance du public les engagements pris par le MO.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garant.e.s de la CNDP et la réponse du MO et désigne Bernard CHRISTEN garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. La Commission nationale considère que les réponses du maître d'ouvrage sont complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants.

- **Projet Studios Occitanie de complexe touristique et de service dédié aux industries médiatiques et culturelles (34)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Bruno Granja, Studios Occitanie Méditerranée
- Garants : Emmanuel Nadal, François Tutiau

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 14 novembre 2020. Les garants ont remis leur bilan le 28 décembre 2020. Le MO a rendu publics les enseignements qu'il tire de la concertation le 24 février 2021, en réponse au bilan des garants. Ces documents sont publiés sur les sites internet du MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponibles dans le document « Bilan de la concertation préalable ». Il précise notamment le fonctionnement du comité de suivi qu'il projette de mettre en place.

Les garants présentent le contexte difficile de cette concertation, donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du MO et posent des questions complémentaires.

Les échanges entre le MO, les garants et les commissaires ont porté sur :

- L'insuffisance des études environnementales disponibles durant la concertation concernant ce projet, ainsi que le projet des Jardins Méditerranée situé sur la même emprise territoriale et porté par le conseil départemental de l'Hérault ;
- L'association du public et des associations environnementales à l'élaboration de ces études environnementales, et aux décisions qui en découleront ;
- L'insuffisance des études sur les enjeux concernant l'eau, enjeux particulièrement présents dans la concertation ;
- L'insertion du projet dans la Région et les partenariats envisagés avec d'autres acteurs locaux du secteur.

L'ensemble de ces points ayant été clairement identifiés par les garants dans leur bilan, les Commissaires ont considéré les réponses du MO insuffisamment précises et complètes sur ces points.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants de la CNDP et la réponse du MO et désigne Floriane DANHYER garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. La Commission nationale considère que des réponses précises à plusieurs

arguments du public et recommandations des garants manquent à ce stade ou ne sont pas suffisamment détaillées. La Commission nationale regrette le manque d'informations disponibles sur le projet des Jardins de la Méditerranée au moment de la concertation préalable, qui a rendu difficile pour le public la compréhension de l'ensemble des évolutions en cours sur le domaine de Bayssan.

- **Projet de construction du nouveau stade Louis-NICOLLIN de MONTPELLIER**

Compte tenu de la démission d'Anne-Marie CHARVET et après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte de cette démission et désigne Nicole KLEIN garante de la concertation préalable, avec Sophie GIRAUD, sur ce projet.

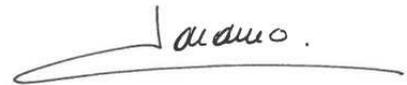
II. DIVERS

- **Nomination de délégué.e.s de région**

Au vu de sa décision n° 2020 / 143 / DELEGUES REGIONAUX / 1 du 2 décembre 2020, décidant de lancer un appel à candidatures afin de désigner des délégué.e.s de région et définissant leurs relations avec la CNDP, ainsi que les critères permettant de les sélectionner et après délibération à huis-clos, la Commission nationale nomme des délégué.e.s de région dans 4 régions :

- Région ILE-de-FRANCE : Madame Nathalie DURAND ;
- Région NOUVELLE-AQUITAINE : Madame Julie DUMONT ;
- Région PACA : Monsieur Etienne BALLAN ;
- Région REUNION : Madame Renée AUPETIT.

Les délégué.e.s de région auront pour missions la promotion de la participation du public, la diffusion des bonnes pratiques et l'animation du réseau des garants.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

DGPR : Direction Générale de Prévention des Risques

MTE : Ministère de la Transition écologique